



Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Abonnements Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50

Abonnements Autres Départements... 5 fr. 50

5 Centimes

PUBLICITE Les Annonces et Réclamations sont reçues directement aux Bureaux du journal

Mardi 4 MAI 1909

CONTRE L'APAISEMENT

Il n'est pas rare, chaque fois qu'une réforme sociale est mise sur le chantier parlementaire...

On n'a pas encore perdu le souvenir de cette campagne quelque peu écurieuse que les Chambres de commerce de la région du Nord ont menée contre la limitation de la journée de travail dans les mines...

C'est chose faite maintenant. Sous le titre : « Les Chambres de commerce et le projet Barthou », le Journal des Transports publie le compte rendu de la réunion des présidents des Chambres de commerce...

MM. les présidents ont fait un tableau des plus sombres de ce que l'avenir nous réserve avec ce maudit projet. Il faut craindre d'abord l'augmentation des tarifs proportionnellement aux nouvelles dépenses...

Ce n'est pas que ces messieurs manquent de sympathie pour les ouvriers et employés de chemins de fer. Seulement, ils ont une façon à eux de la manifester...

Priver la collectivité de ces améliorations au profit exclusif d'une classe d'ouvriers et d'employés qui jouissent déjà d'avantages très enviables : secours médicaux, facilités de circulation, exemption des charges militaires, etc.

Les employés de chemins de fer se plaignent ! Il faut convenir que c'est avoir du toupet dans une démocratie qui interdit de favoriser une catégorie de citoyens aux dépens des autres !

Le compte rendu termine en disant que le service du personnel des chemins de fer est moins pénible que dans beaucoup d'industries, et que l'on ne voit plus la raison de créer une organisation spéciale pour les chemins de fer !

S'il s'agit d'une loi ayant un caractère général, comme celle de la réglementation du travail dans l'industrie, les chambres de commerce rejettent l'article 1er, c'est-à-dire la limitation à dix heures au maximum de la journée des ouvriers adultes ; au nom de la sacrosainte liberté du travail, elles protestent contre l'intervention du législateur en cette matière.

L'impôt sur le revenu est arbitraire, inquisitionnaire ; pour les retraités ouvriers, les députés ont voulu « faire grand » ; le repos hebdomadaire est inapplicable à moins de dérogations qui en dénaturent par avance tout le bénéfice.

Par contre, ces excellents démocrates, dont la République a garni les boutons, sont prêts à faire appel à la fermeté du gouvernement pour, avec de nouvelles lois scélérates au besoin, mettre à la raison les agents des chemins de fer et des P. T. T., les électriciens, les mineurs, — ces malfruits.

Emile BASLY, Député du Pas-de-Calais, Hier & Aujourd'hui

LES CHEMINOTS A LILLE

Il était aisé de prévoir que les travailleurs conscients, soucieux de l'avenir du prolétariat, déjoueraient les manœuvres des réactionnaires et des anarchistes, et laisseraient aux manifestations du ter mai leur caractère traditionnel de revendications pacifiques des droits qu'ils veulent conquérir dans la légalité.

Un bel exemple nous a été donné, à Lille, par près de quatre mille ouvriers et employés des chemins de fer. Formés en un cortège immense, sans un cri, nos cheminots traversèrent les grandes arènes de la Ville, se rendant à la Préfecture. Leur attitude si digne, en imposa même aux adversaires des organisations ouvrières au sein des grands services publics et leur donna, autrement vive que le spectacle d'une foule délirante et désordonnée, la conscience de la force de ce prolétariat agissant, portant au gouvernement un nouvel avertissement à son tour de faire aboutir ces très légitimes réclamations.

Il y a douze ans, treize ans peut-être, que la Chambre votait pour la première fois la loi Berteaux qui soulevait heureusement le problème. Le Sénat résista, il écroula d'une oreille trop attentive les doléances des grands Compagnies, des gros actionnaires, le projet de loi moisi dans les cartons, ou bien, dans sa navette entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon, se heurta au mauvais vouloir manifeste d'une assemblée qui se refusait pour sa résistance dans le détail des procédures parlementaires.

C'est une comédie indigne du Parlement d'une démocratie. Les employés, les agents, les travailleurs des chemins de fer, font en ce moment preuve de la plus extrême patience, de la plus grande modération dans toutes les négociations avec la Compagnie et la Commission spéciale du Sénat ? Ils ne veulent pas être bernés plus longtemps. Ils présentent une fois encore leurs doléances avec calme, mais avec fermeté. Ils savent que tous les groupes de leur Fédération n'admettent de nouvelles ajournements et sont résolus, si le Sénat se refuse à amener l'entente entre leurs syndicats et les Compagnies, à aviser « par tous les moyens ».

La tactique habile des cheminots, leur calme, leur sang-froid, dans l'effervescence actuelle du syndicalisme violent, leur ont acquis l'opinion publique. On ne comprendrait pas que le gouvernement n'intervienne pas pour briser une force d'inertie qui le menace des plus graves complications. La date d'échéance est venue ; on a dit avec raison, l'exécution loyale des réformes sociales hardies, vainement attendues quoique toujours promises, est l'unique soupape contre l'explosion révolutionnaire.

Ne pas écouter des demandes aussi légitimes que celles que formulent les employés, agents et ouvriers des chemins de fer, c'est les inciter à recourir aux mêmes procédés que les Postiers, c'est s'exposer de gaieté de cœur à de redoutables éventualités. La réaction le sait bien et l'espère ; tous ses organes préconisent la « manière forte » ; la résistance systématique.

Ce qu'elle veut, en réalité, derrière des sophismes habiles, c'est inaugurer une politique de recul, sous laquelle sombrerait la République.

G. DESMUNS, Chronique

La Suprême Pudeur

Norbert Rémy s'est tué ! Ce matin, dans mon premier courrier, j'ai trouvé ce mot annonçant la catastrophe qui met en deuil mon ami... Saint-Denis, lundi soir. Mon pauvre vieux, Quand, demain matin, tu recevras ce mot, je ne serai plus. Je me tuerai au lever du jour, dès que j'aurai achevé de mettre en ordre mes affaires. Viens vite à l'usine pour découvrir à mon corps, pour remplir les devoirs d'ami fidèle. Tu peux, en prenant le premier train, y être avant neuf heures, avant qu'on ne s'inquiète de ne pas me voir descendre à mon bureau. Ne lui dis pas que je me tue pour elle ; j'arrangerai tout mon suicide pour que l'on puisse croire à un accident... Je m'endormirai avec le tuyau de gaz détaché de la lampe posée près de mon lit. Imposé à tous la conviction d'une mort non voulue ; c'est indispensable à son bonheur à elle. Et pardonne-moi le chagrin que je te cause... Je ne pouvais l'épouser ; elle ne pouvait être ma maîtresse... alors je suis devant la torture que l'éprouve. Occupe-toi d'elle et de sa fille et quand tu lui parleras de moi, fais que ce soit toujours avec des sourires heureux accompagnant de douces paroles... Je l'ai trouvée morte sur son lit et tout le monde — même elle — a cru à un accident. Et maintenant, tenant sa main froide dans mes mains brûlantes, je veux me rappeler dans ses moindres détails cette douloureuse histoire qu'il me conta si souvent !... C'était il y a près de trois ans, au mois de novembre. Tous les samedis, Norbert quittait sa tréfilerie de Saint-Denis pour venir dîner à Paris, avec moi, à onze heures, régulièrement, il regagnait la gare du Nord et reprenait son train.

Un soir de ce commencement d'hiver, il fut accosté par une fille au coin de la rue de Compiègne. Il la repoussa doucement ainsi qu'il faisait toujours pour les malheureuses de son espèce, mais il pensa à elle parce qu'il avait senti qu'elle était loin d'être pareille aux autres. Ce n'est pas qu'elle était précieusement très jolie, mais elle avait une allure d'une distinction un peu étrange, et la façon dont elle avait abordé avait été d'une inhabitable discrétion et d'une réserve presque digne. Elle était jeune, blonde, assez grande, et sa mise simple, mais correcte, était celle d'une jeune bourgeoise très modeste. Le samedi suivant, à la même heure, au même endroit, il la retrouva. Elle était venue à lui mais, le reconnaissant, avait dit : « Oh ! Pardon !... » et s'était reculée. Le samedi après il la revit encore ; cette fois, le laissant passer, elle échangea avec lui un sourire à peine esquissé. Deux semaines, restant sans la rencontrer, il se surprit à la chercher des yeux aux alentours de la gare. Une fois même il resta, malgré le froid, une demi-heure à la terrasse d'un café sans avoir saouvé la raison de cette extravagance. Vers le milieu de décembre, il l'aperçut enfin. Elle était assise sur un banc, et lui se joignit. D'un mot, il l'arrêta. Il causa avec elle un instant en la regardant miex. Elle avait des yeux bleus très foncés, des dents blanches ; sa voix était douce comme ses gestes. Elle portait des gants. L'accompagnement. Dans le tout petit appartement de la rue Saint-Vincent-de-Paul, ils restèrent un bout de temps sans rien se dire, un peu gênés, lui parce qu'elle l'étonnait par ses allures si réservées, et elle parce qu'elle comprenait qu'un autre sentiment que la bestialité avait amené à ce client de passage. En entrant dans la chambre, il y avait vu une vieille, une voisine qui travaillait près d'une lampe, et qui s'était esquivée tout de suite, en habitude de ce dérangement. La jeune femme dit enfin : « Nous sommes seuls !... » Il la regardait encore plus attentivement, cherchant le prétexte, l'occasion de lui poser les questions qui l'avaient éclairci ce mystère dont elle l'avait intrigué... Elle le regardait aussi, mais d'un air si doux, si résigné qu'il restait hésitant. Lentement, méthodiquement, elle se déshabillait et ses mouvements marquaient un genre, une pudeur même, bien incompréhensibles. Chose plus rare, il n'avait été question d'aucun marchandage entre eux ! De sa voix un peu traînante, elle l'invitait « à se mettre à son aise ». Il restait son paletoir. Devant le feu, tenant entre les mains un petit journal que, sa robe enlevée, elle avait dénoué, elle dégratât son corset. Il vit ses épaules et sa gorge blanches, piquetées de points de son. Elle alla se retourner, lorsque, tout à coup, elle eut un mouvement brusque... Un tout petit cri venait d'être poussé, à l'our à côté. Elle rajusta son jupon couru ouvrir la porte d'une alcôve dans laquelle elle se pencha en murmurant : « Puis doct... doct... » Et la grosse robe tomba redoublée. Et l'abandon. Et un père ignominieusement brutal qui, parlant d'honneur outragé la jette comme une loque sur le pavé... Et l'accouchement à la Macturité. Et la course à travers les maisons de charité où l'on n'entend jamais que l'heure qui sonne. Alors, elle chercha du travail et n'en eut que du déplorable, quand elle en trouva... Ce fut la raison, sa raison, qui la mena à la prostitution. Une voisine l'avait conseillée ; elle partit à l'aventure, crevant de faim, le cœur d'abord soulevé plus bientôt fait à ce dégoût. Son but était franc et honnête ; amasser très vite de quoi pouvoir gagner sa vie sans se prostituer et sans mendier de l'ouvrage ; elle rêvait de prendre un petit magasin, un petit métier pour pouvoir élever sa fille honnêtement !... Tout à fait confiante maintenant, comprenant qu'en toute sincérité il s'intéressait à son histoire, elle lui confia son cher secret ; près de quinze cents francs aux caisses d'orphelins. Encore deux ou trois mois de l'infâme métier et ce serait fini, fini, pour toujours. Comme, se taisant enfin, elle faisait un pas vers le lit, il l'avait arrêtée ; il lui disait que cette fin brutale et prévue d'une aventure pareille briserait le charme qu'il avait éprouvé à causer loyalement avec elle. Elle n'hésita pas, il mit sur la table de l'argent « pour le temps perdu » ; elle refusa son offre. Elle s'était habillée prestement. Elle l'accompagna jusqu'à la gare et sur le quai ils

LA CRISE TURQUE



UN CONVOI DE PRISONNIERS VIEUX-TURCS A CONSTANTINOPLÉ

se donneront une poignée de main. En une semaine, il eut sur elle tous les renseignements possibles. Elle avait dit vrai. Moins de quinze jours après, toute rayonnante de joie, elle entra à l'usine de Saint-Denis en qualité de secrétaire de la direction et sa fille, que la concierge gardait le jour, devint en trotinant parmi les ouvriers l'enfant chérie de tout le monde. Pendant plus de deux ans, je l'ai vue cette jeune femme qui est beaucoup plus que jolie... Je lui vis gravement, discrètement appliqués à sa besogne. Elle avait mis tant de soins, tant de cœur à bien faire, que Norbert, se fiant à ce qu'il avait vu de détails de son industrie, avait cru à ce qu'elle occupait le même bureau que lui. S'étant-il trompé, alors, que hané par le souvenir d'un soir, il devenait amoureux fou d'elle ? Un jour il me confia l'histoire, et le fatal que logique. Je me trompais ; il se passa ceci d'étrange, entre eux : que lui, le voyant si heureuse dans son bonnet et retrouvée, n'osa lui parler de son amour, et d'elle, racheuse enfin, ne voulut pas compromettre son ardent désir émanant d'elle. Une fois, pourtant, poussé par nous, il se risqua... Elle lui répondit simplement, tristement, qu'il avait sur elle tous les droits, et sans compter cela, Norbert me dit : « Je n'ai pas été sôjourner un mois. J'ai senti que jui aurais cassé le cœur !... » Ce fut alors qu'il songea à l'épouser ; mais les gens très graves de sa digne famille eurent beau jeu à lui assurer qu'on ne donne pas son nom à une ancienne prostituée... Je regarde Norbert sur son lit de mort. Il est souriant. Elle, dans un coin, se plaint comme le ferait un enfant qui souffre cruellement... Je regarde cette femme qui se vendait au premier venu et dont la suprême pudeur vient de tuer son ami. Et, tout confus, je pleure. Georges MITCHELL.

Castro veut poursuivre le Gouvernement français Mon expulsion de Fort-France est illégale, dit-il Paris, 3 mai. — La nouvelle que M. Castro, ex-dictateur du Venezuela, songeait à poursuivre le gouvernement français avait été accueillie avec une certaine indifférence. On ne comprenait pas, en effet, que le général Castro, qui a tant usé et abusé du procédé sommaire et expéditif des expulsions au cours de sa carrière politique, aurait la malencontreuse inspiration de protester quand on le renvoie chez lui. Il est lui-même l'objet d'une pareille mesure. M. Castro n'a pas senti, paraît-il, tout le ridicule qu'il y avait dans son attitude, et il pense le plus sérieusement du monde à s'adresser aux juges. A un de nos confrères qui lui demandait sur quoi il basait l'action qu'il va intenter au gouvernement français, M. Castro répondit : « Lorsque je voulus m'embarquer, à Bordeaux, à bord de la « Guadeloupe », l'agent de la Compagnie Transatlantique, M. de Viel m'informa que le gouvernement vénézuélien ne permettait pas que je prenne passage à bord des paquebots faisant escale dans les ports vénézuéliens, mais il ajouta que, si je consentais à quitter la « Guadeloupe » avant que le pavillon arrivât dans les eaux vénézuéliennes, la Compagnie, dans ce cas, pourrait m'embarquer. Je j'accipitai et je débarquai à Fort-France le 7 avril. Or continue M. Castro, le 10 avril, à neuf heures du soir, je fut conduit à bord du « Versailles » par la gendarmerie, depuis l'hôtel de M. Ivnès, sur une civière préparée à cet effet. Si la loi de haute police permet au gouvernement français d'expulser des étrangers sans aucune explication, ce ne peut être que dans le délai de vingt-quatre heures, et, cependant, je fus embarqué sur le « Versailles » dans le délai de neuf heures, et non conduit à la frontière. Je considère donc que je suis plutôt un demi-prisonnier qu'un expulsé. D'autre part, les mesures prises à mon égard s'expliquent d'autant moins que je n'ai commis, durant mon séjour en France, aucun délit, et que je n'ai pas violé non plus les lois de la neutralité ; neutralité rendue plus délicate encore par ce fait que les relations diplomatiques entre la France et le Venezuela ne sont pas rompues. Dans quelques jours, ajouta M. Castro, j'espère pouvoir donner quelques indications sur les moyens juridiques que je vais employer pour poursuivre le gouvernement français. »

L'AGITATION SYNDICALISTE

LE CONFLIT POSTAL

Le Sous-Secrétariat suspend de nouveaux postiers. L'A. G. des P. T. T. n'intervient pas. — Prépare-t-elle une surprise sensationnelle ?

PATAUD A LILLE

Séance tumultueuse à la Bourse du Travail, où Pataud fonda dans le désordre une section du Syndicat National des Electriciens.

Le gouvernement continue à sévir contre les postiers qui prennent part aux manifestations syndicalistes du ter mai. Outre M. Chastenot, dont nous avons annoncé la suspension hier, le sous-secrétariat des postes a mis à pied un ouvrier des lignes pour sa participation à un meeting postier de Saint-Etienne, où le gouvernement fut vivement critiqué et un facteur tubiste parisien qui prit part à la manifestation du central téléphonique contre M. Simyan. Ces nouvelles suspensions ont causé une émotion très vive dans les milieux postiers parisiens. Cependant, le calme règne dans les bureaux ; les comités de vigilance qui devaient être établis ne fonctionnent pas et les militants postiers ne paraissent nullement inquiétés. Ce calme extraordinaire ne serait-il pas le prélude d'un orage prochain ?

Les Postiers poursuivis

Une note du sous-secrétariat des postes Paris, 3 mai. — Le sous-secrétariat des postes a suspendu hier, comme nous l'avons dit, la suspension de quatre nouveaux agents et ouvriers : MM. Jacquesson, Suchon, Chastenot et Pouru. Voici la note qu'il a communiquée à ce sujet : « En raison des discours très violents qu'ils ont tenus, l'un à Dijon, l'autre à Saint-Etienne, MM. Jacquesson et Suchon, ouvriers monteurs des P. T. T., ont été suspendus de leurs fonctions et comparaitront en conseil de discipline. »

Enfin, M. Chastenot, qui était déjà poursuivi, a été suspendu à la suite de son intervention au meeting d'hier matin, à la Bourse du Travail. Des mesures de répression ont été également prises vis-à-vis des ouvriers, ainsi que nous l'avons dit hier. C'est ainsi que ce matin, vingt-trois ouvriers commissionnés ont reçu lavis qu'ils étaient soumis à une enquête pour cause d'absence non justifiée dans la journée du ter mai. De plus, sept ouvriers temporaires ont reçu notification de leur suspension en même temps que treize ouvriers de main-d'œuvre exceptionnelle, c'est-à-dire employés à la journée, étaient avisés qu'ils étaient soumis à une enquête. Trois chefs d'équipe sont également soumis à une enquête pour ne s'être pas présentés le 1er mai à leur poste. Enfin, un ouvrier commissionné, faisant fonction de chef d'équipe, a été suspendu en attendant sa comparution devant le conseil de discipline. Cet ouvrier, le jour du ter mai, se serait abstenu de convoyer à leur poste les ouvriers occasionnellement placés sous ses ordres et désignés pour assurer le service du jour.

LA REUNION DE SAINT-ETIENNE

C'est en raison de sa participation à une réunion à Saint-Etienne que M. Suchon a été frappé des suspensions, comme nous l'indiquons plus haut. On communique aujourd'hui l'ordre du jour qui fut adopté par la section stéphanoise des ouvriers des lignes des P. T. T. C'est ordre du jour dit que les ouvriers des P. T. T., après avoir entendu M. Suchon donner toutes les explications concernant le mouvement de grève et du ter mai, le félicitent de son attitude au Conseil national, s'engagent à soutenir de toutes leurs forces leurs revendications et à féliciter les sept camarades traduits en conseil de discipline pour avoir soutenu contre le ministre les droits à l'existence et les principes de liberté.

Pour empêcher le jugement des 7

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL DE DISCIPLINE DEMANDERONT UN PLEINE SEANCE C'est, on s'en souvient, le 8 mai prochain que doivent comparaître devant le Conseil de discipline les sept premiers postiers suspendus. Un membre influent de l'A. G. a fait à propos de cette comparution les déclarations suivantes à l'« Intransigeant » : « Le conseil central de discipline est composé comme vous le savez, de 8 membres hauts fonctionnaires désignés par décret de deux représentants des agents et de deux représentants des sous-agents. Comme vous l'avez dit l'autre jour, sept des hauts fonctionnaires siègeront seuls, récusés d'office comme chef direct des sept accusés. Sans aucun doute les hauts fonctionnaires sont acquis à la mesure de l'évolution réclamée par le gouvernement. Mais les quatre représentants des agents et sous-agents ? MM. Lachaux et Pinettes d'une part, M. Robert et Langrée d'autre part, discuteront défendront les sept postiers. Cela ne serait pas suffisant puisque, par sept voix contre quatre, la révocation pourrait être prononcée. C'est ici, comme nous l'interlocuteur que se place l'air sensationnel auquel nous faisons allusion. Après la lecture des motifs, les sept aient présents ou absents, le conseil délibérera puis, selon les termes du décret du 9 juin 1906, s'apprêtera à rendre son jugement. A ce moment précis les deux re-

présentants des agents se lèveront et prenant la parole, feront une déclaration dans ce sens : « Le jugement que le conseil de discipline va rendre nous paraît être imposé par ordre. En outre, les motifs de l'inculpation ne sont aucunement professionnels ; c'est sur un délit d'opinion qu'on nous demande de statuer. Nous ne voulons pas nous associer à une pareille besogne. D'ailleurs, nous nous déclarons incompétents. » Après avoir tenu ce langage les deux représentants des agents « gouverneront sur le champ leur démission » de membres du conseil central de discipline. Le conseil de discipline se verrait alors obligé de suspendre la séance et le jugement ne pourrait être rendu. Il va sans dire que ce ne serait que partie remise. En tout cas les conséquences de ce petit scandale seraient incalculables. Ce serait le premier, du genre qu'enregistrerait l'histoire des conseils de discipline administratifs. Voilà ce que nous a confié — sous toutes réserves, bien entendu — un membre de l'A. G. qui ne fait point partie du conseil d'administration hatons-nous de le dire mais qu'on considère comme un militant.

Pataud à Lille

Pataud, notre Pataud national, maître des humeurs parisiennes, était hier soir à Lille. Il y est venu organiser le syndicat des métallurgistes. On l'a vu cette question du syndicat des électriciens est aussi peu claire que Paris les nuits où Pataud donne le fatal mot d'ordre. Nous essaierons de ne pas y patauger et pour cela précisons quelques détails préliminaires. Il existe à Lille une fédération de la métallurgie qui comprend parmi ses syndiqués des électriciens. Il n'y a pas de syndicats d'électriciens en France, sauf à Paris, où Pataud est délégué permanent de ce syndicat.

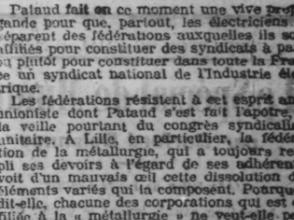
Pataud fait en ce moment une vive propagande pour que, partout, les électriciens se groupent en fédérations auxquelles ils sont attachés pour constituer des syndicats à part ou plutôt pour constituer dans toute la France un syndicat national de l'industrie électrique. Les fédérations résistent à ces séduisants appels dont Pataud est fier l'apôtre, à la voile pourtant du congrès syndicaliste unitaire, à Lille, en particulier, la fédération de la métallurgie, qui a toujours rempli ses devoirs à l'égard de ses adhérents, voit d'un mauvais œil cette dissolution des éléments variés qui la composent. Pourquoi, dit-elle, chacune des corporations qui est affiliée à la « métallurgie » ne veut-elle pas, de préférence, former une section qui ait sa représentation dans la commission administrative de la Fédération ? Pourquoi disperser nos forces ouvrières en syndicats divers ?

Une réunion tenue récemment à Lille, en dépit d'une notable opposition, au ordre du jour proposé par Pataud, favorisa la création d'un syndicat d'électriciens qui fut adopté. Pataud revenait hier pour fonder ce syndicat.

PATAUD

Élégant, tirant d'une cigarette « honnête » dans un fume-cigarette à bout d'oreilles, des lunettes pacifiques couvrant de ses yeux ses yeux, Pataud a l'air d'un citoyen pas mécontent de son sort. Sa parole est facile, son éloquence adroite. Il a des temps d'emportement où ses poings se crispent, où sa figure volontaire se contracte. Alors il ne mâche pas ses mots et tout en appelant « camarades » ceux qu'il « arrange » il leur dit de cruelles choses. Hier, Pataud était fatigué. Il fut moins épre que de coutume.

PATAUD A LA TRIBUNE



Dans la grande salle de la Bourse du Travail, Pataud revenait hier pour fonder ce syndicat. Élégant, tirant d'une cigarette « honnête » dans un fume-cigarette à bout d'oreilles, des lunettes pacifiques couvrant de ses yeux ses yeux, Pataud a l'air d'un citoyen pas mécontent de son sort. Sa parole est facile, son éloquence adroite. Il a des temps d'emportement où ses poings se crispent, où sa figure volontaire se contracte. Alors il ne mâche pas ses mots et tout en appelant « camarades » ceux qu'il « arrange » il leur dit de cruelles choses. Hier, Pataud était fatigué. Il fut moins épre que de coutume. Dans la grande salle de la Bourse du Travail, Pataud revenait hier pour fonder ce syndicat.